



**FEMMES
ÉQUITÉ
SALAIRE**

L'équité salariale

un droit fondamental pour toutes les travailleuses

Pourquoi parler d'équité salariale?



—
L'équité salariale
c'est quoi?





La loi sur l'équité salariale

SON OBJECTIF

Corriger la discrimination systémique à l'égard des emplois principalement occupés par des femmes ou à prédominance féminine, qui ne sont pas payés à leur juste valeur.

Pour ce faire, elle vise à **éliminer les préjugés sexistes** qui font qu'on évalue parfois mal l'ensemble des aspects du travail réalisé par les femmes.

Ça concerne qui?

La Loi s'applique à :

1

toutes les entreprises
de compétence
provinciale employant
10 personnes ou plus

2

toutes les personnes
salariées qui occupent
un emploi à prédominance
féminine

Comment ça fonctionne?

Comparer les emplois à prédominance féminine aux emplois à prédominance selon 4 critères :

1

Les efforts

3

Les responsabilités

2

Les qualifications

4

Les risques





Les principales étapes de l'exercice d sont:

Les principales étapes de l'exercice sont :



Identifier les différentes catégories d'emplois



Comparer la valeur des catégories d'emplois



Estimer les écarts salariaux



Afficher les résultats



Verser les ajustements salariaux

Les droits des travailleuses

Les droits des travailleuses consistent notamment à :



Participer aux travaux
d'équité salariale



Formuler des commentaires



Prendre connaissance des résultats
des travaux d'équité salariale



Être membre d'un comité
d'équité salariale



Demander des renseignements
supplémentaires



Surveiller les différents affichages
que doit faire leur employeur

Être soutenue dans l'exercice de ses droits

Ton employeur refuse de réaliser
l'exercice d'équité salariale?

Tu aimerais être accompagnée
pour déposer une plainte?

Tu voudrais en savoir plus et poser
des questions à une experte?

T'informer où?

Ici !





**FEMMES
ÉQUITÉ
SALAIRE**

Service d'information
et d'accompagnement

Appelez au **1 833-381-3955**

ou contactez-nous via **MESSENGER**

